

MAIRIE DE THIL

31530



Tél : 05 61 85 42 88

Fax : 05 61 85 19 66

mairie-thil@wanadoo.fr

MAIRIE DE THIL  
COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du Mercredi 14 décembre 2016 à 19 heures 30

Présents : Céline FRAYARD – Cécile DARGASSIES – Robert ARMENIER – Sophie CARLI – Jean-Matthieu CANCHES – Vanessa ARNASSAN – Delphine DARBAS – Sophie DUCOUX - Caroline GRAIRE - Jean-Luc LÉZAT – Mark MANAC'H – Thierry MORGANT - Jean-Claude PANNEBIAU – Bruno PASQUIER – François RAYBAUD -

Convocation du 9 décembre 2016  
Secrétaire de séance : Caroline GRAIRE

Avec 12 membres présents en début de réunion, Madame le Maire déclare le quorum atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.  
Séance ouverte à 19 heures 32.

Madame le Maire demande à l'Assemblée, l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour :  
ALVEE : suivi et avance de trésorerie –  
Nomination de délégués au futur Syndicat suite à la fusion du SIE Vallée de Save et des Coteaux de Cadours et du SIE Hers Girou.  
Ces deux points seront traités en début de réunion.

VOTE POUR : à L'UNANIMITE

Madame le Maire interroge les membres du conseil sur d'éventuelles remarques à formuler sur le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2016 – sans observation de la part des conseillers, le compte rendu est approuvé à l'Unanimité.

**-1- ALVEE : Suivi et avance de trésorerie :**

Madame le Maire donne la parole à Madame Cécile DARGASSIES qui rappelle le contexte :  
Il a été voté plusieurs subventions pour l'ALVEE sur l'exercice 2016 :

- une en janvier de 1 140 € pour compenser une dépense de 2015
- une en avril de 6 600 €
- une sur juillet de 10 000 €

Au vue de la situation financière délicate de cette Association, plusieurs réunions ont été réalisées en collaboration avec des partenaires extérieurs, tels que : la CAF, le DLA, le CIG, la Mairie avec la (Commission de Délégation de Service Public)

Le CIG a fourni à l'ALVEE des outils pour lire de façon objective sa situation financière.  
Il est projeté un de ces outils : celui sur le suivi de trésorerie qui indique un manque de 9000 € pour terminer l'année 2016.

Ce montant résulte :

- d'un manquement d'environ 6000 € de subvention sur les années antérieures.
- du décalage de versement du solde de la CAF 2016 – qui ne sera versé qu'en mars 2017.

Madame le Maire précise que la Commission de Délégation de Service Public a travaillé sur différents scénarii Au nombre de huit, Monsieur Bruno PASQUIER les énumère dans un premier temps.

Arrivée de Sophie CARLI

Monsieur Bruno PASQUIER présente ensuite le tableau projeté :

Celui-ci fait état du total des produits et des charges selon :	
un réel pour 2015 ALVEE sans Cantine – Coût net à la charge de la Commune :	8 361 €
ALVEE sans Cantine – sur un prévisionnel pour 2016 :	22 240 €
Etude menée pour 2017 :	
100 % ALVEE avec 8 animatrices – restant en charge de la Commune :	10 611 €
ALVEE avec 5 animatrices et mise à disposition de 3 personnes de la Mairie :	17 974 €
ALVEE avec 3 animatrices et mise à disposition de 5 personnes de la Mairie :	17 995 €
100 % Mairie avec garderie municipale on créerait une ALAE :	19 353 €
100 % Mairie Mixte (matin et soir garderie municipale – midi ALAE)	21 427 €
100 % Mairie Garderie (encadrement réduit à 6 personnes le midi) plus de subvention CAF	42 904 €
Ou appel à des Prestataires extérieurs :	
Le LEC avec : 1 Directrice –	38 309 €
LEO LAGRANGE avec : 1 Directrice et 1 Directrice Adjointe	56 878 €

Il est précisé que pour soulager les bénévoles de cette Association, la Directrice sera en charge de tout l'administratif et du suivi de trésorerie.

Arrivée de Vanessa ARNASSAN

Les sommes présentées par le LEC et LEO LAGRANGE incluent la reprise du personnel ALVEE, le personnel Mairie serait toujours mis à disposition.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU rappelle qu'il s'agit d'argent public, et qu'il faudra se justifier auprès des habitants – Cette Association peut-elle être viable ? – il est répondu que les problèmes viennent des cumuls des déficits antérieurs et que la contribution Communale se situe parmi les plus faibles.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU annonce qu'il y a quelques années cette Association dégageait des bénéfices, et qu'elle est maintenant déficitaire.

Monsieur Thierry MORGANT explique qu'il s'agit d'un problème de trésorerie, les subventions de la CAF tombent deux fois par an – les participations des parents ne sont perçues qu'en période scolaire – Les salaires arrivent eux tous les mois.

Madame Céline FRAYARD indique qu'elle rencontrait moins de difficultés avant sa dissociation du Foyer Rural – La trésorerie étant commune. Elle signale que la CAF accordera à l'ALVEE une avance de trésorerie de 15 à 20 000 € en mars avril, pour pallier aux difficultés de trésorerie en plus des subventions versées.

Arrivée de Jean-Luc LEZAT

Monsieur Bruno PASQUIER indique que le tableau présenté permet de réfléchir.

Au vu des chiffres énoncés : Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer dans un premier temps sur le maintien de l'ALVEE

Le scénario sera choisi, lors d'une prochaine réunion.

VOTE Contre : Robert ARMENIER  
Jean-Claude PANNEBIAU

1 ABSTENTION : Delphine DARBAS  
Sophie DUCOUX

11 VOTE : POUR

Madame le Maire demande au conseil de se prononcer sur une avance de trésorerie remboursable de 9 000 € pour l'association.

Vote contre : 1 Jean-Claude PANNEBIAU

14 VOTES : POUR

### **-2- NOMINATION DES DELEGUES AU NOUVEAU SYNDICAT DES EAUX :**

Madame le Maire informe l'Assemblée, que la Préfecture prendra prochainement, un arrêté de fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours avec le Syndicat Intercommunal des Eaux Hers Girou.

La représentation de chaque Commune sera de deux délégués. Il y a lieu de les désigner pour une mise en place de ce conseil syndical dès les premiers jours de janvier 2017.

Elle propose de maintenir Madame Cécile DARGASSIES et Monsieur Robert ARMENIER, délégués au SIE de la Vallée de la Save et des Coteaux de Cadours, en tant que délégués pour représenter la Commune auprès de ce nouveau syndicat.

VOTE POUR : à l'Unanimité

### **-3- REFECTION DE LA TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE :**

Madame le Maire indique à l'Assemblée que le dossier n'est pas suffisamment avancé.

Elle demande tout de même au Conseil de lui permettre, dès que les besoins seront bien définis, de lancer un MAPA pour la réfection de la toiture de l'école élémentaire, le conseil n'aurait pas à être réuni une nouvelle fois.

Monsieur Jean-Claude PANNEBIAU dit que ce sujet n'a pas lieu d'être traité, les Commissions Travaux et Finances ne sont réunies qu'à titre consultatif, seul le Conseil Municipal reste décisionnaire.

Elle précise, qu'avec cet accord, elle pourra faire paraître un appel à candidatures dans les journaux d'annonces légales.

14 VOIX : POUR

1 VOTE CONTRE : Jean-Claude PANNEBIAU

**-4- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE CELLULE DE REFROIDISSEMENT :**

Madame le Maire explique au Conseil, qu'il serait opportun d'acheter une cellule de refroidissement rapide pour servir les plats à température réglementaire en restauration scolaire.

Elle indique avoir reçu une proposition de prix des Ets BOUCHIAT, en charge de toute la maintenance du matériel électroménager de la cantine, d'un montant hors taxes de 3 760.00 €

Et propose au Conseil de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental sur ce montant.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

**-5- VENTE DU BROYEUR ACHETE EN 1999 :**

Madame le Maire informe le Conseil avoir trouvé un acquéreur pour le broyeur acheté en 1999 moyennant la somme de 100 €, ce dernier est inutilisé depuis de nombreuses années car il ne fonctionne plus.

Les écritures de sortie d'inventaire seront prévues sur le budget primitif 2017, et la vente définitivement conclue à ce moment.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

**-5- SUBVENTION FNACA ET ARAC :**

Madame le Maire a été sollicitée par le Président de la FNACA, pour une subvention sur 2016.

Elle propose au Conseil de verser comme les années antérieures 150.00 € à la FNACA et 150.00 € à l'ARAC – Associations d'anciens combattants.

Subvention indépendante de la collecte des bleuets.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

**-6- MODIFICATION DES STATUTS DU SDEHG :**

Madame le Maire indique qu'il ne s'agit que d'une délibération purement administrative.

Le Comité du SDEHG a approuvé les modifications de ses statuts le 3 octobre 2016, le Conseil Municipal doit se prononcer en tant que Commune membre de ce Syndicat, sur ces modifications.

VOTE : POUR à L'UNANIMITE

**INFO/QUESTIONS DIVERSES :**

Madame le Maire fait état de deux informations importantes :

- Aux écoles suite à un exercice PPMS intrusion attentat, un bilan a été fait :
  - la circulation doit être interdite dans l'ensemble de l'établissement scolaire.
  - Les grillages sont trop bas.
  - Des films miroirs doivent être posés sur les vitrages
  - Des alarmes et un visiophone aux entrées

- Une seule clef pour toutes les portes (ou passe unique) pour l'école élémentaire et pour l'école maternelle.

La Commission travaux a déjà été réunie et travaille sur ce dossier.

- Pour la réfection de la toiture et de l'isolation de l'école élémentaire, prévoir la possibilité d'avoir recours à une maîtrise d'œuvre, par rapport à la réglementation en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Céline FRAYARD déclare la séance levée à 21 heures.

Fait à Thil, le 21 décembre 2016

Cécile DARGASSIES

Premier Adjoint au Maire

